Génocide au Rwanda : Kabuga était homme d'affaires, « pas chef de guerre » (avocat)

AFP, 30 septembre 2022

Félicien Kabuga, financier présumé du génocide au Rwanda en 1994, n'était pas un chef de guerre mais un homme d'affaires pris dans le chaos de son époque, a affirmé vendredi son avocat devant un tribunal de l'ONU à La Haye.

Dernier suspect principal du massacre à être traduit en justice, Félicien Kabuga, 87 ans, autrefois l'un des hommes les plus riches du Rwanda, est jugé pour avoir mis sa fortune et ses réseaux au service du génocide.

Dans ses déclarations liminaires, la défense a rejeté la « caricature » de Kabuga présentée par l'accusation, affirmant qu'il ne pouvait être tenu responsable de l'explosion de violence dans le pays.

Le procureur essaie de « tordre le coup à la réalité et de réécrire l'histoire » pour faire de lui « l'archétype du coupable », a déclaré l'avocat principal de la défense, Emmanuel Altit.

Selon lui, les accusations doivent être considérées au regard du contexte des années de conflit civil au Rwanda précédant le massacre ethnique qui a fait plus de 800.000 morts en l'espace de 100 jours, essentiellement au sein de la minorité tutsi.

« Dans ce contexte de guerre, le comportement de Félicien Kabuga prend une autre couleur; ce n'est plus un chef de guerre, c'est un homme d'affaires pris dans le chaos de son époque », a-t-il déclaré.

L'accusation estime de son coté que M. Kabuga a joué un rôle clé dans le génocide, notamment en livrant des machettes en masse et en dirigeant la tristement célèbre Radio télévision libre des Mille collines (RTLM), qui a diffusé des appels au meurtre des Tutsi.

« Qu'est-ce qui aurait motivé chez Félicien Kabuga, cette frénésie d'action, cette activité incessante dont le seul but d'après le procureur aurait été la destruction d'un groupe ethnique? » s'est interrogé Me Altit.

Les accusations contre Félicien Kabuga, qui n'était pas responsable de la ligne éditoriale de la radio, sont « *incohérentes et contradictoires* », at-il estimé.

« Pourquoi un homme d'affaires se serait-il métamorphosé du jour au lendemain en chef de guerre? », s'est encore interrogé l'avocat.

Le procès de Félicien Kabuga s'est ouvert jeudi devant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme »), chargé d'achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

L'accusé, qui a plaidé non cou-

pable, n'était pas présent à l'audience jeudi ni vendredi, en raison, selon ses dires, d'un différend avec son avocat.

Détenu au quartier pénitentiaire des Nations unies à La Haye depuis son arrestation en 2020 près de Paris, après 25 ans de cavale, il est notamment accusé d'avoir participé à la création des milices hutu Interahamwe, bras armé du régime génocidaire hutu.

Il est accusé de génocide, incitation directe et publique à commettre le génocide, et de crimes contre l'humanité, dont persécution et extermination.

L'accusation présentera plus de 50 témoins lors du procès, qui doit reprendre mercredi et qui pourrait durer des mois.